

ANNUAIRE CNCEJ MANHATTAN

Il vous est rappelé, à toutes fins utiles, qu'il n'y a plus désormais qu'un seul annuaire des experts, commun au Conseil national des compagnies d'experts de justice et aux compagnies d'experts de justice.

La mise à jour de votre fiche dans l'annuaire MANHATTAN enclenche immédiatement sa mise à jour sur le site Internet de votre compagnie d'experts et sur celui du Conseil national des compagnies d'experts de justice.

Cet annuaire a aussi une fonction de gestion des attestations, des reçus de cotisations et peut être également utilisé pour diffuser des courriels à l'ensemble des membres de la Compagnie.

Chaque expert doit lui-même faire la mise à jour de sa fiche professionnelle. Les modifications apportées à la fiche d'un expert sont soumises au contrôle d'un modérateur désigné par le président de la Compagnie dont vous êtes membre.

Dans la nouvelle version du logiciel MANHATTAN qui gère l'annuaire des experts, les informations sur la situation de l'expert sont uniques et s'appliquent aux annuaires de toutes les compagnies d'experts dont il fait partie.

La mise à jour de votre fiche

La démarche est simple :

- allez sur le site <https://annuaire.cncej.org>
- procédure :
 - entrez votre identifiant qui est votre prénom suivi de votre nom, exemple : bruno.duponchelle
 - cliquez sur : "mot de passe oublié"
 - un nouveau mot de passe vous est communiqué à votre adresse courriel
 - cliquez sur ce mot de passe
 - entrez votre mot de passe personnel ; vous l'utiliserez lors des connexions suivantes
 - mettez à jour votre fiche :
 - données communes (insérer une photo, votre numéro de TVA et votre numéro SIRET),
 - adresses postale, téléphonique, courriel
 - expert inscrit (vos spécialités, votre disponibilité, votre situation PLEX et votre situation OPALEXE)
- le modérateur validera les modifications que vous avez apportées ; le cas échéant il vous demandera d'en justifier par la production de copies de diplômes ou d'attestations.

Accès au site Internet d'une compagnie d'experts

Pour accéder aux documents dont l'accès est réservé aux membres de la Compagnie (par exemple : les statuts), vous devez entrer dans « **connexion** » le même identifiant (exemple : bruno.duponchelle) et le même mot de passe que ceux que vous utilisez pour l'annuaire MANHATTAN.